

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-99

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-99

Maison de l'emploi de Bordeaux - Soutien financier de Bordeaux Métropole au fonctionnement général de l'association - Convention - Décision - Autorisation de signature

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'organisme :

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'emploi (MDE) de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

Elle répond à un triple objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.

L'assemblée générale de la MDE du 6 juillet 2015 a validé son projet associatif 2015-2020. Ce projet a été coélaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, représentants des milieux économiques et des entreprises. Ce plan d'action comporte une offre de service au public, une offre de service aux entreprises, l'élaboration de partenariats permettant une intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi auprès des entreprises, une communication adaptée et des principes d'organisation.

Ce plan d'action a donné lieu à la signature d'une convention cadre entre la ville de Bordeaux et la MDE confiant mandat à cette dernière de Service d'intérêt économique général (SIEG) sur le territoire de la commune de Bordeaux couvrant la période 2017 – 2020. La convention annuelle présentée ici se réfère à cette convention cadre pluriannuelle.

La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens.

A l'interface entre les entreprises et les acteurs de l'accompagnement à l'emploi, la Maison de l'emploi de Bordeaux a élaboré une offre de service commune aux entreprises avec le service public de l'emploi et notamment Pôle emploi, la Mission locale Bordeaux avenir jeunes, Cap emploi et le PLIE de Bordeaux. Sa participation à l'animation et à l'attractivité économique du territoire se développe par des actions de promotion de l'ensemble de l'offre en matière d'accompagnement à l'emploi, à la création d'entreprises et à l'insertion par l'économie de la métropole bordelaise.

Elle organise des événements de rayonnement métropolitain sur le principe de la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi.

2 – Bilan des actions menées sur l'exercice 2017

Dans l'attente des résultats complets de son action en 2017, la Maison de l'emploi nous a présenté lors de son Conseil d'administration du 23 novembre 2017, les éléments suivants.

La Maison de l'emploi a accueilli, conseillé, informé près de 12 000 personnes de janvier à octobre 2017 dans ses locaux ou à l'occasion des différents événements organisés à Bordeaux. Près de 2 500 personnes ont été accueillies au cyber espace de la MDE et 7 635 visiteurs et candidats ont été comptabilisés lors des salons, forums ou rencontres organisés par la MDE. Plus de 1 500 offres d'emploi ont été mises au jour lors du salon de l'alternance, des rencontres territoriales de l'emploi et des rencontres emploi handicap.

Les dispositifs propres à l'accompagnement à la création d'entreprises ont permis d'accueillir 248 créateurs dans les permanences assurées dans les quartiers de Bordeaux, 80 dans les ateliers « boîte à outils » et 35 lors des « matinées de la création d'entreprises ».

La pépinière d'entreprises éco-créative des Chartrons animée par la MDE héberge 17 entreprises fin 2017, avec 5 entrées et 2 départs au cours de l'année. Elle a enregistré 28 créations d'emplois au sein de 10 entreprises et 1,6 M€ de levées de fonds sur 6 entreprises.

L'insertion professionnelle est mise en œuvre via le PLIE de Bordeaux porté par la Maison de l'emploi.

Le PLIE reste sur le même niveau d'activité qu'en 2016 (environ 1 500 personnes accompagnées) avec plus de 700 personnes accompagnées sur les 6 premiers mois de 2017 et un taux de sorties positives de 64 %.

La clause d'insertion tous donneurs d'ordres confondus affiche une programmation de 212 000 heures pour 2017 dont 111 390 réalisées au 30 juin.

3 – Programme d'actions proposé pour 2018

Le programme d'actions 2018 s'articule autour de deux grands axes : L'attractivité économique et l'insertion sociale.

L'attractivité économique : l'animation territoriale de l'emploi à l'échelle de la Métropole.

En lien avec l'Etat, la Maison de l'emploi participe activement à l'animation du Service public de l'emploi local (SPEL) élargi à la Métropole. Cette évolution est l'expression de la dimension métropolitaine du marché de l'emploi et des missions portées par la MDE. Cette animation vise à mettre en synergie le développement économique et le marché de l'emploi pour une meilleure attractivité de la métropole en anticipant les besoins et en accompagnant la mise en œuvre des projets par la réunion dans un même lieu de l'ensemble des acteurs (économiques, de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de la formation).

Cette démarche de simplification et d'efficacité permet de développer des réponses innovantes et adaptées au territoire et à ses besoins. La traduction de ce rôle « d'assembler » de la Maison de l'emploi se traduit par exemple par :

- l'accompagnement dans les phases de réalisation (clauses) et de fonctionnement (recrutements, formation, clauses...) des grands projets urbains (Bassins à flots, Cité des civilisations du vin, Euratlantique...),
- la construction et le développement d'une offre de service commune en direction des grands projets, par les acteurs du Service public de l'emploi avec Pôle emploi, Mission locale de Bordeaux, PLIE et Cap emploi.
- l'accueil des entreprises et de leurs besoins en compétences Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) en intégrant un volet ingénierie de formation.

L'approche territoriale et non uniquement thématique assure une mobilisation transversale des acteurs autour des projets, en fonction de leurs champs de compétences.

L'insertion sociale

La création et le développement d'activités

La création d'activités, c'est aussi susciter l'envie d'entreprendre, repérer et accompagner les projets des habitants, notamment dans les quartiers prioritaires. Le service d'amorçage de projet de la Maison de l'emploi intervient au plus près de la population et des acteurs des territoires à travers plusieurs permanences. Ce dispositif doit être renforcé, élargi à de nouveaux quartiers et articulé avec les autres acteurs de la métropole en vue de proposer un service performant et homogène.

Par ailleurs les autres activités de la plateforme de l'initiative de la Maison de l'emploi, permettent de rassembler l'ensemble des intervenants et professionnels de la création d'entreprise, qu'il s'agit de recenser et d'intégrer à la plateforme à l'échelle de la Métropole, afin de constituer un réseau métropolitain et des articulations cohérentes, afin de simplifier et sécuriser les démarches des créateurs.

La politique d'achat éco-responsable de la Métropole et la clause d'insertion

La MDE est un outil de facilitation de la clause d'insertion. Elle intervient fortement dans sa mise en œuvre. Le PLIE de Bordeaux est positionné comme la clef d'entrée pour les marchés d'intérêt communautaire en relais auprès des autres PLIE. Cette coordination et cette mutualisation doivent se poursuivre, dans un contexte de mutualisation de la commande publique des communes.

Au-delà de la clause d'insertion, il s'agira également de répondre aux obligations légales d'adoption et de publication d'un schéma de promotion des achats socialement responsables, de soutenir le développement des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et de l'Economie sociale et solidaire (ESS), de promouvoir la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

L'insertion professionnelle :

Le PLIE de Bordeaux est l'outil emploi de la politique de la ville (plus de 1000 personnes accompagnées par an). Sa capacité d'ingénierie, sa connaissance des acteurs de terrain et ses actions s'inscrivent dans un objectif d'innovation sociale visant à associer le plus largement les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour permettre aux publics les plus en difficultés de répondre aux besoins en recrutement des entreprises, notamment dans le cadre de Commission d'ingénierie de projets (CIP).

4 - Budget prévisionnel et financement

La Maison de l'emploi présente pour 2018 un budget prévisionnel d'un montant de 2 045 456 € dont une subvention de Bordeaux Métropole de 230 000 € pour son fonctionnement, auxquels s'ajoutent 20 000 € pour l'action spécifique du PLIE dans l'accompagnement de la clause sociale dans la commande publique de Bordeaux Métropole et 25 000 € pour une action pilote initiée par Bordeaux Métropole sur l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique. Ces deux actions feront l'objet de délibérations spécifiques.

Les autres contributeurs principaux sont la ville de Bordeaux à hauteur de 648 000 €, l'Etat pour 350 000 €, les fonds européens pour 335 784 €, le Département pour 102 675 €, la Région pour 33 000 €.

Budget prévisionnel 2008 simplifié

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS		
Achats	235 996	Ventes, prestations de services	120 000	5,9 %
Services extérieurs	415 224	Subventions d'exploitation	1 820 458	89 %
Impôts et taxes	10 236	<i>Ville de Bordeaux</i>	<i>648 000</i>	<i>31,7 %</i>
Charges de personnel	1 352 510	<i>Etat</i>	<i>350 000</i>	<i>17,1 %</i>
Charges de gestion courante	2 707	<i>Fonds européens</i>	<i>335 784</i>	<i>16,4 %</i>
Dotations aux amortissements	28 783	<i>Bordeaux Métropole : Fonctionnement PLIE de Bordeaux Volet emploi</i>	<i>230 000 20 000 25 000</i>	<i>13,4 %</i>
		<i>Département Gironde</i>	<i>102 675</i>	<i>5 %</i>
		<i>Autres</i>	<i>75 997</i>	<i>3,7 %</i>
		<i>Région</i>	<i>33 000</i>	<i>1,6 %</i>

		Transfert de charges	105 000	5,1 %
Total	2 045 456	Total	2 045 456	

Indicateurs d'évolution

	2018	2017	2016	2015
Charges de personnel	66 %	61,8 %	60%	58 %
Participation BM	13,4 %	11%	12 %	11,2 %
Participations autres	Etat : 17,1 % FSE : 16,4 % (Fonds social européen) Région : 1,6 % Département : 5 % Commune : 31,7 %	Etat : 15,8 % FSE : 15,4 % Région : 3,2 % Département : 4,9 % Commune : 31,1 %	Etat : 16,3 % FSE : 15,4 % Région : 3 % Département : 4,9 % Commune : 31,2 %	Etat : 21,7 % FSE : 15,5 % Région : 1,5 % Département : 5,1 % Commune : 34,4 %

Conformément à la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2017-782 du 22/12/2017 et afin de faciliter le fonctionnement de l'organisme dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux Métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement pour un montant de 172 500 euros en début d'exercice 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU les contrats de codéveloppements, notamment la fiche action n° 173 de la ville de Bordeaux,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 26 mai 2016,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2017-782 du 22/12/2017 relative à l'adoption du budget 2018 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2018 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 230 000 € en faveur de la Maison de l'emploi de Bordeaux pour son programme d'actions 2018,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordé,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DAVID, Madame DELATTRE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018	la Vice-présidente,
	Madame Virginie CALMELS